

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Jeudi 30 Novembre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

**Etaient présents** : Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : **Besançon** : M. Dominique SCHAUSS, M. Anthony POULIN, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DONEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : A. POULIN, P. DUCHEZEAU, T. MORTON

**Mandataires** : F. PRESSE, C. LIME, S. WANLIN

## Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

**Rapporteur** : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

**Commission** : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2017 : 2 880 000 € Montant de l'opération : 33 000 €

### Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur une nouvelle demande d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 33 000 € pour 6 projets de construction de maisons labellisées à Grandfontaine, Nancray et Ecole-Valentin.

### I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégué pour se prononcer sur leur attribution.

### II. Demande de subvention de M. PIM Socheat et Mme CHI Lina

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située au lieu-dit « le Parc de Banne » à GRANDFONTAINE, commercialisée par la société MAISONS FRANCE CONFORT.

Composition du ménage : 4 personnes

**Subvention Grand Besançon : 6 000 €**

Participation de la commune de Grandfontaine : 0 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

### III. Demande de subvention de M. FALCONNET Jean-Philippe et Mme ORNY Romy

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Combe Saint-Vallier » à NANCRAÏ, commercialisée par la société MAISONS D'EN FRANCE HABITAT 70.

Composition du ménage : 2 personnes

**Subvention Grand Besançon : 5 000 €**

Participation de la commune de Nancray : 1 300 €  
Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

**IV. Demande de subvention de M. CHEVAT Maxime et Mme ROLLET Manon**

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située au 6 impasse de la Combe Saint-Vallier à NANCRAY, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 2 personnes

**Subvention Grand Besançon : 5 000 €**

Participation de la commune de Nancray : 1 300 €  
Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

**V. Demande de subvention de M. et Mme BIGOURDAN Stéphane et Peggy**

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Combe à la Fauvette » à ECOLE-VALENTIN, commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 4 personnes

**Subvention Grand Besançon : 6 000 €**

Participation de la commune d'Ecole-Valentin : 0 €  
Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

**VI. Demande de subvention de M. et Mme BIGUENET Frédéric et Maryline**

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Combe à la Fauvette » à ECOLE-VALENTIN, commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 4 personnes

**Subvention Grand Besançon : 6 000 €**

Participation de la commune d'Ecole-Valentin : 0 €  
Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

**VII. Demande de subvention de M. et Mme REDOUTEY Nicolas et Stéphanie**

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située au 21 impasse de la Combe Saint-Vallier à NANCRAY, commercialisée par la société BOOA constructeur (BURGER et CIE).

Composition du ménage : 2 personnes

**Subvention Grand Besançon : 5 000 €**

Participation de la commune de Nancray : 1 300 €  
Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. PIM et Mme CHI correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. FALCONNET et Mme ORNY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. CHEVAT et Mme ROLLET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGOURDAN correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGUENET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme REDOUTEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 DEC. 2017



Contrôle de légalité